

Délibération n°14/2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD****DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	9
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	11
NOMBRE DE PROCURATIONS	2

L'an deux mille vingt-cinq et le trois novembre, à dix-huit heures.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 octobre 2025

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, DALLONGEVILLE Danielle, Messieurs GERVAIS Patrick, QUERCI Gérard

Membres nommés présents : Madame SERRANO Bégonia, Messieurs RALLO Marc, DUPART Bernard

Membres absents : Mesdames SERIO Isabelle, LE BORGNE Josiane, TRUILLET Florence, SANTACRUZ Sandrine, CAYROL Paulette, DELENTE Raphaëlle,

Procurations : de Madame LE BORGNE Josiane à Monsieur Patrick GERVAIS, de Madame TRUILLET Florence à Madame CHARRIERE Elisabeth

Secrétaire de séance : Madame CHARRIERE Elisabeth

Objet : Signature d'une convention avec EDF

Monsieur le Président, rapporteur, expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Clarensac est un référent de l'action sociale de proximité. Il a une mission d'écoute, d'aide et d'orientation pour un meilleur accès aux droits. Il lutte contre l'isolement et la précarité dans une démarche d'échanges avec ses bénéficiaires ainsi qu'avec les acteurs locaux de l'action sociale. Il favorise les actions de proximité visant à la mixité sociale et au développement de liens intergénérationnels.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention avec EDF afin de permettre aux habitants en situation de précarité énergétique :

De bénéficier d'actions de prévention permettant la maîtrise des consommations d'énergies
De connaître les différents dispositifs et procédures d'aide en matière d'énergie,
D'être informés et orientés vers les différents partenaires habilités à constituer ou à les aider
à constituer des dossiers de demande d'aide.

Il vous est donc proposé :

D'autoriser Le Président ou son représentant à signer la convention avec EDF selon des modalités pratiques définies dans la convention annexée.

Fait à Clarensac, le 03 novembre 2025

Le Président,
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance,
Elisabeth CHARRIERE

E. Charrière

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07/11/2025
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 07/11/2025